Communiqué de Presse









Journée internationale des droits de la femme

3 bailleurs locaux engagés auprès de Solidarité Estuaire pour accompagner la mise à l'abri des victimes

Après plus d'un an et demi d'existence du Service d'Accueil et de Soutien (SAS), 3 bailleurs locaux : Silène, Habitat 44 et le CISN continuent de se mobiliser aux côtés de l'association Solidarité Estuaire pour accompagner les femmes victimes de violences intra familiales en leur proposant un logement transitoire et/ou pérenne.

Un dispositif au plus près des victimes

Solidarité Estuaire intervient en faveur du repérage, de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes victimes de violences intrafamiliales.

La mise en place du SAS mobile a permis de développer l'intervention de l'association sur les territoires ruraux afin de répondre aux besoins de victimes parfois éloignées géographiquement. 5 intercommunalités bénéficient de ce dispositif aujourd'hui : la Carene, Cap Atlantique, Sud Estuaire, Pornic Agglo et la Compa.

Au printemps 2019, les 3 organismes HLM se sont unis à Solidarité Estuaire pour se coordonner et pouvoir proposer rapidement une solution d'hébergement ou de relogement pérenne.

L'accès à un logement permet notamment aux personnes victimes de violences de réaliser matérielle-

ment et psychologiquement la séparation. Cet accompagnement contribue à leur reconstruction et éventuellement à celle de leurs enfants.

Bénéficier de l'habitat accompagné

Pour 38% des femmes ayant sollicité le SAS Mobile, la question de l'hébergement est au cœur de leurs attentes.

Disposer d'un logement est primordial dans leur processus de reconstruction pour un retour à l'autonomie, être épargnées des pressions quotidiennes, se reconstruire et retrouver l'estime de soi

L'impossibilité d'accéder à un logement adapté à leur situation est en effet un frein supplémentaire à leur départ.

En plus du relogement, ces personnes peuvent donc bénéficier d'un accompagnement social axé sur les conséquences du vécu des violences.

Contacts presse :

Silène : Hélène Guihéneuf - 02 40 17 85 15 CISN : Sandrine Samzun - 06 33 72 41 61 Habitat 44 : Carole Anizon – 06 07 29 76 99

2020, une année qui confirme l'importance du partenariat

Le dispositif a vu ses premières demandes apparaitre au printemps 2020, au moment de la sortie du confinement.

La période de confinement n'a pas aidé car les bailleurs sociaux ont vu les demandes de préavis de logements diminuer fortement au moment du déconfinement

Ainsi, et malgré un contexte de crise sanitaire rendant difficiles les permanences physiques, 19 demandes de « logements accompagnés » au total ont été traitées. 5 relogements ont pu aboutir, 4 vers un bail classique et 1 en sous-location. 5 sont encore en attente.

Les délais d'attributions parfois longs peuvent notamment s'expliquer par la difficulté pour les personnes violentées de réaliser les démarches administratives nécessaires ou leur crainte de changer de secteur géographique.

Les bailleurs sociaux effectuent beaucoup de relogements de victimes de violences dans le cadre du contingent préfectoral. Ils réfléchissent à la possibilité de leur proposer d'intégrer le dispositif une fois leur entrée en logement.

Les n° d'urgence

Au niveau national : 3919 Violence Femmes info

Numéro d'écoute national pour les victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologique, harcèlement. ...

Pour le Département de Loire-Atlantique : SAS (Service d'Accueil et de Soutien)

Numéro d'écoute local pour les victimes de violences intrafamiliales.

La réponse collective des 3 bailleurs, accompagnés par l'association, est une solution d'accompagnement mise en place pour faciliter la réponse avec un parc de logements disponible sur l'ensemble du territoire ligérien.



- 134 permanences tenues par le SAS mobile
- 56 entretiens téléphoniques avec les victimes
- 25 personnes différentes accompagnées sur les permanences
- 19 demandes de logements accompagnés
- 5 relogements ont abouti